N° 3382 du 19 avril au 2 mai 2023

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

LA RETRAITE, ELLE EST À NOUS !

© SEBASTIEN CALVET/REA

p. 4 à 7

DR

p. 11 à 14

DR

p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Pour le dialogue social, rompre d'abord avec les provocations!

- Vers une démonstration de force le 1er Mai.
- À Matignon, l'expression de la surdité de l'exécutif.
- Frédéric Souillot : *« Vouloir aller vite, cela ressemble à de la provocation »*.
- Dans un contexte d'inflation, un record d'impayés de gaz et d'électricité en 2022.
- Face à la flambée des prix, il est urgent d'augmenter les salaires.
- Les conventions citoyennes ou le contournement des assemblées de la République?

DROIT (page 9)

- La période d'essai doit être expressément stipulée dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Aux origines de la CGT-FO.

INTERNATIONAL (page 16)

- Royaume-Uni : les travailleurs des services publics toujours mobilisés pour leurs salaires.
- La loi antigrève fait un tollé.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- La solidarité syndicale en action contre la réforme des retraites!, par le secteur confédéral chargé du secteur international.
- Chez Stellantis, on recrute mais on chôme aussi.
- Une conférence nationale FO sur la psychiatrie, pour parer à l'urgence.
- NAO de branche : le compte n'y est pas face à l'inflation élevée.
- RCC : grâce à FO, la jurisprudence se construit en défense des salariés.
- Amcor flexibles : FO lance une procédure d'alerte économique à Sarrebourg.
- L'implantation, un immense enjeu de développement pour FO.

HISTOIRE (page 22)

- De la grève générale du 12 février 1934 au Front populaire.

PORTRAIT (page 23)

- Marin : un pompier au front pour défendre les retraites.

l'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

RIEN DE NEUF SOUS LE SOLEIL!

Lundi 17 au soir, alors que nous manifestions à Paris aux côtés de notre union départementale et de centaines de Parisiens et de militants syndicaux, le président de la République tentait, dans une allocution télévisée d'une dizaine de minutes, de *« réparer son lien avec les Français »*.

Pourtant, après cette intervention, il n'y a rien de neuf sous le soleil. Trois jours après la promulgation de la loi sur les retraites, à laquelle l'intersyndicale unie s'oppose, à laquelle des millions de Français s'opposent en manifestant massivement dans la rue depuis trois mois, les propos tenus par le président de la République ont démontré qu'il n'avait toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays.

La colère est intacte face à une réforme des retraites injuste, brutale et illégitime

La colère est intacte face à une réforme des retraites injuste, brutale et illégitime. Vendredi dernier, le Conseil constitutionnel a validé les dispositions du projet de loi de finances rectificative, prévoyant notamment un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation. Il a également censuré six articles considérés comme des *« cavaliers sociaux »*. Parmi eux, des mesures que nous avions contestées comme l'index senior ou le CDI senior. Mais également *« l'annulation de l'annulation »* du transfert du recouvrement des cotisations de l'Agirc-Arrco vers l'URSSAF. Et surtout une disposition sur le droit au départ anticipé des fonctionnaires ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super-active pendant les dix années précédant leur titularisation. Pour ces agents, qui bénéficient aujourd'hui d'un départ anticipé à la retraite – les sapeurs-pompiers, les égoutiers, les infirmiers, les policiers, les surveillants pénitentiaires, les contrôleurs de la navigation aérienne… –, ce sera également deux ans de plus!

La colère est intacte alors que l'exécutif tente de relancer son Conseil national de la refondation et d'entraîner les interlocuteurs sociaux *« dans un pacte pour la vie au travail »*. Pour FO, c'est évidemment non! Il n'y a pas de raison de tourner la page. Après douze journées de manifestations puissantes, de grèves, d'actions et d'initiatives locales, dans les entreprises, dans les services publics et sur les lieux d'étude, l'intersyndicale a mobilisé des millions de salariés, de jeunes et de retraités pour dire non à la réforme des retraites. Malgré sa promulgation, elle ne doit pas être appliquée. FO appelle à poursuivre les assemblées générales, les différentes actions, grèves et mobilisations dans tous les secteurs professionnels. Et nous appelons, avec l'intersyndicale, à faire du 1er Mai une journée de mobilisation massive, unitaire et populaire contre la réforme des retraites partout sur le territoire, dans le calme et la détermination.

Ce 1er Mai, c'est aussi un moment incontournable pour faire la démonstration – sur le terrain qui est le nôtre, celui du syndicalisme libre et indépendant – du rassemblement, de l'unité, de l'ambition et de l'esprit de conquête de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière, pour le progrès social, pour la justice sociale!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour le dialogue social, rompre

C'est une crise démocratique *« sans précédent »*, soulignait FO le 17 avril en amont de l'intervention télévisée du président de la République, pendant laquelle des rassemblements/concerts de casseroles ont eu lieu sur le territoire.
Le secrétaire général de FO a pris part à l'un d'eux à Paris. L'occasion de réitérer la demande de non-application de la loi portant la réforme des retraites, promulguée le 15 avril telle une *« nouvelle provocation »* de l'exécutif. Car la censure partielle par le Conseil constitutionnel ne change rien au caractère injuste et brutal de cette réforme que les travailleurs combattent depuis trois mois. Et avec une prochaine date phare, le 1er Mai. Attachée à un *« dialogue social de qualité »*, FO a, comme les autres organisations, décliné l'invitation d'Emmanuel Macron à une rencontre le 18 avril, alors, résume l'intersyndicale, qu'il *« n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays et s'obstine »*.

© ERIC TSCHAEN/REA

Frédéric Souillot : « Vouloir aller vite, cela ressemble à de la provocation »

Promptitude dans la brutalité, acte 2? Alors que le 14 avril, s'adressant dans un communiqué au président de la République, l'intersyndicale lui demandait *« solennellement de ne pas promulguer la loi, seul moyen de calmer la colère qui s'exprime dans le pays »*, le 15 avril au matin chacun constatait que la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (LFRSS) pour 2023, portant essentiellement la réforme des retraites injuste et brutale, venait d'être promulguée dans la nuit, signée prestement la veille par Emmanuel Macron. Quelques heures donc après la validation de la réforme dans ses grandes lignes par le Conseil constitutionnel. *« Vouloir aller vite, cela ressemble à de la provocation »*, réagissait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Le combat contre cette réforme *« ce n'est pas fini! »*, lançait l'intersyndicale tandis que la décision des « Sages » tourmentait nombre de constitutionnalistes.

Un véhicule modulable?

Seuls six articles/cavaliers sociaux ont été censurés, dont l'index senior et le contrat de travail senior. Refusé aussi le premier – des deux – référendum d'initiative partagée demandé. Le Conseil a validé l'essentiel de la réforme, dont le recul de deux ans de l'âge légal de départ. Quant au véhicule législatif choisi par le gouvernement pour porter sa réforme, un projet de loi de finances rectificative *« n'est pas subordonné à l'urgence, à des circonstances exceptionnelles ou à un déséquilibre majeur des comptes sociaux »*, tranchait le Conseil. Certes la réforme (adoptée le 16 mars par un 49.3, après un parcours parlementaire aux débats tronqués par l'utilisation en cascade d'articles constitutionnels permettant de les cadenasser) *« aurait pu figurer dans une loi ordinaire »* (donc relevant de l'article 34), mais l'inscrire dans une LFRSS ne *« méconnaît aucune exigence constitutionnelle »*, tranche encore le Conseil pour qui les délais d'examen propres à une loi de finances de la Sécurité sociale (article 47.1) *« sont applicables »* aussi à une loi de finances rectificative. Une jurisprudence qui donne l'avantage à l'exécutif. L'actuel et les suivants pourraient s'en souvenir.

Valérie Forgeront

d'abord avec les provocations!

À Matignon, l'expression de la surdité de l'exécutif

Le 5 avril, veille d'une onzième journée de mobilisation, tous les numéros un des organisations syndicales étaient arrivés ensemble à Matignon, manière de symboliser la solidité de l'intersyndicale. Répondant à l'invitation d'Élisabeth Borne – qui rompait ainsi le silence radio de l'exécutif depuis le 10 janvier –, les syndicats, au grand dam du gouvernement, ont bien évidemment mis au centre de l'entrevue le sujet qui secoue le pays depuis janvier : la réforme des retraites, rejetée de toute part mais dont la Première ministre a confirmé le maintien. C'est *« une décision grave »*, alors qu'il *« ne saurait y avoir d'autres issues démocratiques que le retrait du texte »*, déclarait avec gravité l'intersyndicale venant d'écourter cette rencontre. Au cours de celle-ci, le secrétaire général de FO avait rappelé que dès les concertations voulues par le gouvernement, les *« lignes rouges »* fixées par FO étaient connues : ainsi le refus du recul de l'âge légal de départ, de l'allongement de la durée de cotisation, de l'accélération de la réforme Touraine, mais aussi l'exigence du *« maintien de tous les régimes existants »*.

Pistes alternatives : FO avait fait de nombreuses propositions

« Nous étions prêts, en revanche, à étudier des pistes alternatives aux mesures d'âge, nous étions prêts à parler emploi des seniors, aménagement des fins de carrière, pénibilité, égalité entre les femmes et les hommes, pouvoir d'achat des retraités, conditionnalité des aides publiques… (…) Force Ouvrière a fait de nombreuses propositions en ce sens (…). Elles ont été très largement ignorées. » Conséquence de l'entêtement de l'exécutif et de son imperméabilité vis-à-vis de la parole syndicale, *« d'ores et déjà cette réforme n'a pas de légitimité sociale, pas de légitimité populaire, pas de légitimité démocratique »*, appuyait Frédéric Souillot.

Valérie Forgeront

© ERIC TSCHAEN/REA

Vers une démonstration de force le 1er Mai

La détermination à obtenir le retrait de la réforme des retraites ne faiblit pas! Au lendemain de la douzième journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations, et soir de la validation (partielle) du projet de loi par le Conseil constitutionnel, l'intersyndicale a appelé l'ensemble des travailleurs, jeunes, retraités, à poursuivre la lutte en grossissant les rangs des manifestations, particulièrement le 1er Mai. Il s'agit, a-t-elle indiqué, d'en faire *« une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme »*. *« Une journée de mobilisation historique pour obtenir le retrait »*, précise pour sa part FO dans son communiqué du 17 avril. Déterminée, la confédération y incite à poursuivre *« les assemblées générales, les différentes actions, grèves et mobilisations dans tous les secteurs professionnels »*…

La promulgation express : une *« nouvelle provocation »* pour FO

La validation partielle du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFRSS) portant la réforme ne change rien aux raisons de son rejet par 94% des actifs. Au contraire, le Conseil constitutionnel, en censurant six articles considérés comme des cavaliers sociaux, durcit encore plus le texte. Dans ce contexte, la promulgation express de la loi dans la nuit du 14 au 15 avril est une nouvelle expression de brutalité qui n'a d'autre résultat que d'attiser le ressentiment social. C'est *« une nouvelle provocation du président de la République à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent, y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité »*, dénonce FO, qui l'appelle à ne pas appliquer la loi promulguée. Mais l'intervention du chef de l'État, dénuée de toute remise en cause, ne va pas en ce sens. Tout cela augure d'une mobilisation historique le 1er Mai. Comme l'a été la journée du 23 mars, au lendemain du 49.3 : plus de 3,5 millions de Français avaient manifesté pour le retrait.

Élie Hiesse

Pour le dialogue social, rompre

Face à la flambée des prix, il est urgent d'augmenter les salaires

© MICHEL GAILLARD/REA

La hausse des prix à la consommation est toujours très forte. L'inflation dans son ensemble a atteint 5,7% sur un an en mars, selon l'Insee, avec des disparités selon les secteurs. Et la situation est particulièrement inquiétante en ce qui concerne l'alimentation, où les prix ont bondi de 15,8%.

Les ménages sont contraints de réduire leurs dépenses, y compris sur des achats de première nécessité. Selon l'institut Circana cité par BFMTV, le volume des ventes en grandes surfaces a baissé de 5% au premier trimestre 2023 par rapport à 2022. Une situation qui semble s'aggraver car cette baisse atteignait 9,2% durant la dernière semaine de mars.

Les chariots se vident mais les tickets de caisse continuent d'augmenter en raison de l'inflation. Les enseignes de la grande distribution ont ainsi enregistré une hausse de chiffre d'affaires de 9% au premier trimestre par rapport à 2022.

FO revendique un Smic à 80% du salaire médian

Face à cette *« inflation insupportable »*, le CCN de FO, qui s'était réuni les 29 et 30 mars à Paris, a revendiqué *« l'augmentation des salaires et traitements (...), des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation »*.

Si le gouvernement a annoncé une hausse de près de 2% du Smic en mai prochain – ce qui correspond au seul effet du mécanisme d'ajustement automatique du salaire minimum sur l'inflation –, le CCN revendique un coup de pouce significatif pour le porter à 80% du salaire médian.

Alors que le gouvernement ne montre pas l'exemple sur le Smic, la Première ministre, Élisabeth Borne, a appelé les entreprises à *« renégocier au plus vite les grilles salariales »* pour éviter que la revalorisation du Smic n'entraîne un tassement des premiers niveaux de salaire.

Ces derniers mois, les NAO ont globalement débouché sur des augmentations salariales nettement en dessous du niveau de l'inflation. À moins d'un rapport de force, comme chez Minitubes à Grenoble, où après une grève massive en mars les syndicats, dont FO, ont décroché 6,5% d'augmentation de salaire lors des NAO de 2023.

Clarisse Josselin

Les conventions ou le contourner assemblées de l

On passe *« trop par la loi dans notre République »*, déclarait Emmanuel Macron le 22 mars lors d'une interview télévisée. On peut comprendre que l'exécutif souhaite privilégier son pouvoir réglementaire via les décrets, les arrêtés et la mesure des ordonnances (lesquelles doivent être ratifiées par le Parlement pour acquérir une valeur législative). Le président de la République veut aussi un recours accru aux conventions citoyennes. *« Je souhaite que cet instrument désormais mûr soit mis en œuvre pour d'autres sujets* [après la convention sur le climat et celle sur la fin de vie, NDLR]. *Je compte dans les prochaines semaines*

d'abord avec les provocations!

Dans un contexte d'inflation, un record d'impayés de gaz et d'électricité en 2022

Année d'une inflation qui ne cesse de s'enflammer, 2022 se traduit entre autres par un record d'impayés sur les factures de gaz et d'électricité, notait fin mars, dans un communiqué, Olivier Challan Belval, médiateur de l'énergie. Les interventions des services du médiateur (autorité publique indépendante) pour impayés ont bondi de 10%, atteignant le chiffre de 863000. Du jamais vu depuis le recensement de ces interventions. Selon une première estimation de l'Insee, le prix de l'énergie a augmenté de 4,9% en un an, en mars, cela après une inflation de 14,1% sur un an en février. Le nombre d'interventions pour impayés montre entre autres la portée plus que limitée des mesures ponctuelles mises en place par le gouvernement, tels les chèques énergie. Ils n'ont pas suffi aux foyers les plus en difficulté pour payer leurs factures.

© MICHEL GAILLARD/REA

Payer les factures ou se nourrir?

Comment expliquer ce triste record? Le nombre croissant d'interventions pour impayés renvoie à l'inflation, notamment celle sur les produits du quotidien depuis le printemps 2022. Les ménages modestes tentent de joindre les deux bouts. Et leur effort est particulièrement marqué en ce qui concerne l'alimentaire face, selon les récentes statistiques publiées par l'Insee, à une hausse des prix de 15,8% en un an. Une inflation si forte que cela a conduit 200000 personnes supplémentaires à pousser la porte des Restos du Cœur.

Les ménages les plus fragiles font face à une équation impossible : payer les factures d'énergie ou se nourrir. Les salariés souffrent déjà d'un pouvoir d'achat à la peine et d'autant plus laminé par une inflation forte. Et la seule solution ne peut venir que de l'augmentation massive des salaires. Pour FO, cela reste une exigence telle que réaffirmée dans la résolution du Comité confédéral national du 30 mars et toujours inscrite sur le fronton du siège de la confédération.

Chloé Bouvier

s citoyennes ment des a République?

saisir le CESE sur d'autres questions relatives à la vie de la nation », a-t-il déclaré le 3 avril. Les conventions rattachées à l'Assemblée constitutionnelle du Conseil économique, social et de l'environnement (réformé en 2021) sont formées de citoyens tirés au sort (innovation issue du Grand débat de 2018). En 2020, FO, qui siège au CESE, indiquait : *« Si demain l'essentiel des travaux du CESE est articulé autour des conventions citoyennes et des pétitions, le rôle des composantes historiques s'en trouvera automatiquement amoindri au profit de celui des citoyens lambda. »*

V. F.

1er MAI

POUR LA JUSTICE SOCIALE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

FO

RETRAIT !

La période d'essai

La période d'essai doit être expressément stipulée dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail.

Un salarié, engagé en qualité de chauffeur-livreur par une société le 11 février, rompt son contrat de travail le 3 mars en précisant qu'il mettait fin à la période d'essai.

Il saisit le conseil de prud'hommes afin de faire rectifier l'attestation Pôle emploi remise par l'employeur, afin qu'elle porte la mention *« rupture de période d'essai à l'initiative du salarié »*.

La cour d'appel de Chambéry fait droit aux demandes du salarié, et l'employeur forme un pourvoi en cassation.

L'employeur relève qu'ayant constaté que le salarié n'avait pas signé de contrat de travail stipulant une période d'essai, la cour d'appel a violé l'article L 1221-23 du Code du travail en reconnaissant qu'il y avait bien eu rupture de la période d'essai de la part du salarié.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 29 mars 2023 (n°21-18326), fait droit à la demande de l'employeur : *« Aux termes de ce texte (art. L 1221-23) la période d'essai et la possibilité de la renouveler ne se présument pas. Elles sont expressément stipulées dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail.*

Pour condamner l'employeur à délivrer au salarié une attestation Pôle emploi rectifiée s'agissant du motif de la rupture, l'arrêt retient que le salarié a rompu le contrat durant la période d'essai.

En statuant ainsi, alors qu'elle avait constaté que les parties n'avaient pas signé de contrat de travail stipulant une période d'essai, la cour d'appel a violé le texte susvisé. »

Cette jurisprudence n'est pas nouvelle, mais il était nécessaire de la rappeler dans une période où le législateur a tendance à faire un amalgame entre démission et abandon de poste.

Les durées d'essai relevées par l'article L 1221-19 du Code du travail sont des durées maximales indicatives, mais il est nécessaire qu'elles soient reprises dans la lettre d'engagement ou dans le contrat de travail pour être opposables au salarié.

À défaut d'indication exprès, le salarié est embauché de manière définitive et seule une démission ou un licenciement pourra mettre un terme à la relation de travail.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1221-19 dispose :
« Le contrat de travail à durée indéterminée peut comporter une période d'essai dont la durée maximale est :
1° Pour les ouvriers et les employés, de deux mois;
2° Pour les agents de maîtrise et les techniciens, de trois mois;
3° Pour les cadres, de quatre mois».

L'article L 1221-23 du Code du travail précise :
« La période d'essai et la possibilité de la renouveler ne se présument pas. Elles sont expressément stipulées dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***.

MARQUE PRÉFÉRÉE des Français*

Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour ses **prix compétitifs.**

Pour Albert, c'est pour son modèle d'assureur mutualiste **sans actionnaire.**

Pour Huguette, c'est pour **la relation avec son conseiller.**

Pour Laure, c'est pour **son service client basé en France****.

MACIF

La Macif, c'est vous.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Aux origines de la CGT-Force Ouvrière

5e Année. — N° 120. Hier : « R.O. » Aujourd'hui : « F.O. » 6 fr. JEUDI 15 AVRIL 1948

FORCE OUVRIÈRE

ORGANE OFFICIEL DE LA C.G.T.F.O.

1.435 délégués fondent la C.G.T.F.O.

Le syndicalisme français renaît

Nous sommes au service des travailleurs pour le **mieux-être et la paix mondiale**

CE NUMERO CONTIENT :

Le compte rendu complet des travaux du **Congrès Confédéral** et du **Comité National**

CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE POUR UN SYNDICALISME LIBRE ET

1947, dans le monde un rideau de fer est tombé de la Baltique à l'Adriatique, la guerre froide s'installe… Dans une Europe exsangue après la guerre, le plan Marshall peut aider à la reconstruction. Moscou refuse. Rejetant la stalinisation et la politisation du syndicat, comme la restriction des libertés partout en Europe de l'Est, en décembre, des syndiqués de la CGT font scission et choisissent, non sans difficulté, de quitter la « vieille maison ». Les 12 et 13 avril 1948, 1435 délégués, emmenés par Léon Jouhaux, se réunissent en congrès et créent Force Ouvrière. La CGT-FO naissait ainsi d'un impérieux besoin d'indépendance en choisissant de rester fidèle à la Charte d'Amiens. Adoptée en 1906, celle-ci proclame l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

Aux origines de la CGT-FO

Matignon, 1948. Delamarre, Bouzanquet, Bothereau, Jouhaux, Neumeyer et Lafond vont être reçus par le président du Conseil, Robert Schuman, pour discuter des salaires et des prix. DR

Force Ouvrière, depuis soixante-quinze ans, libres et indépendants pour la justice sociale

Liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts des salariés par la négociation, comme la défense des valeurs républicaines, mais aussi le rapport de force et la grève lorsque cela s'impose, sont dans l'ADN de FO.

C'est sur ces bases que les militants de FO ont pu, depuis soixante-quinze ans, mener leur action syndicale pour représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

C'est ainsi que depuis soixante-quinze ans, en négociant dans le cadre du paritarisme avec les organisations patronales, FO a contribué à la construction de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage, des caisses de retraite complémentaire, de la formation professionnelle, du logement social et des retraites.

Pour FO, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés. C'est pourquoi FO sait aussi s'opposer et recourir à la grève quand cela est nécessaire comme, parmi d'autres combats, en 1995 contre les lois Juppé de réforme de la Sécurité sociale, en 2006 contre le contrat première embauche, en 2016 contre les lois Travail ou encore en 2019 et 2020 contre le système de la retraite par points.

En 2023, le combat reste celui de la défense de notre modèle social, de nos droits, de nos garanties collectives, de notre Sécu, de nos retraites et nos conquêtes et acquis sociaux.

FO porte toujours ses revendications d'une plus juste répartition des richesses par l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux; d'une grande réforme fiscale pour un impôt progressif et redistributif, d'une véritable politique de réindustrialisation allant vers le plein emploi; contre la destruction du service public.

FO affirme sans faiblesse ni concession son rejet absolu de toutes les discriminations et inégalités.

Dans un monde du travail en profonde mutation, FO est prête à affronter les enjeux de demain, comme ceux, entre autres, découlant de la transition écologique et de ses conséquences.

Aujourd'hui comme hier, les militants FO sont toujours mobilisés pour défendre leurs revendications, le progrès social et combattre l'austérité.

Les mousquetaires de Jouhaux

En 1921, les partisans du syndicat aux ordres du parti communiste (PCF) avaient échoué à prendre le contrôle de la CGT, ils vont partiellement y arriver à la Libération.

Fort de l'entrée en résistance de nombre de ses militants, le PCF, sur ordre de Moscou, part à la conquête de la CGT. En 1946, les communistes contrôlent la majorité du secrétariat confédéral. La guerre froide va précipiter l'explosion de la CGT. Le 24 juillet 1947 Jouhaux soutient le plan Marshall. Mais les 12 et 13 novembre, le CCN tenu par les communistes le rejette et lance des grèves insurrectionnelles une semaine plus tard. La scission est désormais évidente. Beaucoup d'amis de Léon Jouhaux vont l'abandonner, sauf ses mousquetaires : Robert Bothereau, Pierre Neumeyer, Albert Bouzanquet et Georges Delamarre, qui, à l'appel du groupe central « Force Ouvrière » de la CGT, démissionnent le 19 décembre.

XXXIIIe Congrès corporatif

Ier Congrès C.G.T.

FORCE OUVRIÈRE

NOUS CONTINUONS LA C.G.T.

affirme R. BOTHEREAU

SECRETAIRE GENERAL

au cours de son exposé coupé d'applaudissements enthousiastes

Notre « sauvage », O. Capocci, avec Gyesse et Zébert, à la table des employés.

De nombreux délégués ont tenu à assister à notre congrès pour y affirmer la nécessité de l'action syndicale internationale.

LE NOUVEAU BUREAU CONFÉDÉRAL

L. JOUHAUX. R. BOTHEREAU. P. NEUMEYER. A. BOUZANQUET. G. DELAMARRE. A. LAFOND. R. ETIENNE. C. VEILLON.

Marie-Yvette, femme, militante et centenaire

Le 13 février 2022, une délégation de l'UD FO de Dordogne s'est rendue au domicile de Marie-Yvette Barriat, militante FO qui venait de fêter son centenaire la veille, pour lui remettre une médaille d'honneur, la remercier et la féliciter pour la longévité de son action militante à Force Ouvrière.

Adhérente de la section FO des retraités des services publics, elle a fait sa carrière aux services municipaux de la ville de Bergerac. Une des premières femmes militantes de Dordogne, élue à plusieurs reprises secrétaire générale de la branche services publics de Dordogne, elle a été à l'origine de la création de l'union locale de Bergerac dont elle a assuré le secrétariat général pendant plusieurs années.

Marie-Yvette incarne l'histoire et l'engagement des militants de FO pour la défense des salariés. Son parcours témoigne de la vie du syndicat et des valeurs qu'il porte, à travers le temps, à la fois continuateur et précurseur des combats à mener.

Aux origines de la CGT-FO

La confédération syndicale, une structure essentielle

Depuis plus d'un siècle, une grande partie du mouvement ouvrier français est structurée en confédérations. Ce type d'organisation a permis un grand pas pour la défense des intérêts des travailleurs.

Définition : une confédération syndicale est une organisation ayant vocation à représenter l'ensemble des salariés. Le terme apparaît pour la première fois en France lors du congrès de Limoges, du 23 au 28 septembre 1895, lors de l'unification de la Fédération nationale des Syndicats et de la Fédération des Bourses du travail de France et des colonies. Il s'agit d'un événement fondateur du syndicalisme moderne, tandis que l'affiche appelant au congrès titre : « VIIe Congrès National Corporatif ». En effet, jusque-là les congrès des syndicats étaient des congrès de « corporations », diverses et variées. Le terme est issu de l'organisation du monde du travail sous l'Ancien Régime et au XIXe siècle. Mais ce genre de segmentations via les corporations est désormais caduque. Avec la fondation de la CGT, c'est l'ensemble du monde ouvrier et au-delà (employés, fonctionnaires...) qui s'unifie pour mieux défendre ses intérêts.

La confédération fonctionne alors avec deux structures complémentaires : les fédérations professionnelles, qui regroupent chacune les syndiqués d'une même branche, et les unions départementales (UD), héritières des Bourses du travail, qui réunissent toutes les sections syndicales de toutes les professions par département. Et les UD participent à fortifier grandement les liens interprofessionnels.

Premier congrès de Force Ouvrière en avril 1948. DR

KLESIA

LA BRÈVE DE L'EXPERT

IMPACTS DE LA MALADIE SUR LA RETRAITE

Au cours de sa carrière professionnelle, un assuré peut avoir eu des périodes d'interruption pour raison de santé.
Ces périodes sont-elles prises en compte pour la retraite ? Ont-elles un impact sur le montant de la pension ?
Voici les règles à connaître pour la retraite de base et la retraite complémentaire des salariés du privé.

Arrêt maladie : quel impact sur la retraite

Les arrêts maladie de courte durée n'ont pas de conséquence sur le calcul des droits à la retraite.

Régime de base de l'assurance vieillesse

Les périodes indemnisées au titre de l'assurance maladie peuvent être assimilées à des trimestres d'assurance. L'intéressé doit avoir la qualité d'assuré social avant la période à valider.

Ces trimestres sont reportés automatiquement sur le relevé de carrière, avec un **maximum de 4 trimestres par année** civile. Aucun salaire n'est reporté sur le relevé de carrière pour ces périodes.

Contrairement à des trimestres cotisés, ces périodes ne sont pas toujours prises en compte pour le droit à certains dispositifs de retraite, notamment les retraites anticipées.

Maladie, accident du travail ou maladie professionnelle

Les arrêts sont pris en compte dans les conditions suivantes :

- le trimestre au cours duquel est perçu le 60e jour d'indemnisation en congé maladie est compté ;
- ensuite, on compte **1 trimestre par période de 60 jours d'indemnisation.**

Caisse des Français de l'étranger

Depuis 2014, les indemnités journalières maladie versées au titre de l'assurance volontaire, ne permettent plus de valider des trimestres assimilés.

L'invalidité

- un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend 3 mensualités de paiement de la pension d'invalidité ;
- avant le 01/10/1986, un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend le paiement de la pension d'invalidité.

Les périodes de maternité

- naissance avant 2014 : le trimestre civil de l'accouchement est validé ;
- naissance à partir de 2014 : un trimestre est validé pour chaque période de 90 jours d'indemnités journalières au titre de la maternité.

Cliquer ici pour plus de renseignement :

Régime complémentaire Agirc-Arrco

Prise en compte de la période d'incapacité de travail

L'assuré doit, au titre de la période d'incapacité de travail, d'une durée supérieure à **60 jours consécutifs**, recevoir du régime général de la sécurité sociale, du régime des assurances sociales agricoles ou du régime minier :

- soit des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité ou d'un accident ;
- soit une pension d'invalidité ou une rente allouée en réparation d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et correspondant à un taux d'incapacité permanente des 2/3 au moins (soit 66,66%).

Attribution des points retraite

Dès lors que l'arrêt de travail est supérieur à 60 jours, des points Agirc-Arrco peuvent être attribués **à partir du 1er jour d'arrêt**

En principe, ces points sont calculés sur la base des droits inscrits au compte du salarié l'année précédant celle au cours de laquelle l'arrêt de travail est intervenu

La caisse de retraite calcul la **moyenne journalière des points** de retraite en divisant le nombre de points obtenus au cours **de l'année n-1** par 365 (ou le nombre de jours correspondant si l'année est incomplète). Cette moyenne s'applique à chaque jour d'arrêt.

Si aucun point n'a été acquis l'année n-1, la moyenne journalière est calculée à partir des points obtenus l'année n pendant la période qui précède l'arrêt de travail.

Dans tous les cas, le total des points attribués au titre de l'incapacité de travail au cours de l'année n ne peut pas être supérieur au montant des points obtenus au cours de la période de référence (n-1 ou n)

L'attribution des points cesse, lorsque le salarié cesse de percevoir :

- des indemnités journalières ;
- sa pension d'incapacité, ou si le degré d'incapacité devient inférieur à 50% dans le cas d'une rente au titre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
- à la date d'effet de la liquidation de la pension de retraite complémentaire et, au plus tard, à l'âge du taux plein sans condition de durée d'assurance (67 ans pour les générations nées à compter du 1er janvier 1955).

Si vous souhaitez en savoir plus, contactez KLESIA :
expert-retraite@klesia.fr

Royaume-Uni : les travailleurs des services publics toujours mobilisés pour leurs salaires

Alors que le gouvernement vient d'annoncer une augmentation du salaire minimum de 9,7%, l'un après l'autre, les secteurs du service public se mettent en grève et réclament des négociations sur leurs rémunérations.

© TAYFUN SALCI/ZUMA-REA/ZUMA-REA

Au Royaume-Uni, la mobilisation des employés du secteur public pour de meilleurs salaires bat son plein depuis l'été 2022. Conducteurs de train, de métro ou de bus, instituteurs, éboueurs, ambulanciers… Derniers en date, les jeunes médecins ont observé une grève de quatre jours entre le 11 et le 14 avril. Selon le syndicat BMA, cette catégorie de soignants, équivalent des internes en cours de spécialisation, a perdu 26% de sa rémunération réelle (valeur du revenu par rapport au coût de la vie) depuis 2008, lorsque la cure d'austérité a été imposée au service public de santé (NHS), déjà mis à mal par les réformes thatchériennes des années 1980. Les jeunes médecins avaient déjà observé trois jours de grève en mars. Ils réclament 35% d'augmentation.

Avant eux, les infirmières se sont aussi mobilisées durant de nombreuses semaines. Elles sont entrées en négociation avec leur ministre fin février. Un protocole est actuellement soumis aux syndicats, incluant une prime annuelle pour l'année en cours, une augmentation de salaire de 5% pour la suivante, puis une révision complète de l'échelle des salaires infirmiers. Suffisant? Pas vraiment au regard des plus de 10% d'inflation qu'a connus le pays sur les douze derniers mois.

Des propositions jugées insuffisantes

Le 15 mars, alors que le gouvernement présentait son projet de budget, quelque 500 000 Britanniques sont descendus dans la rue. Parmi eux, les enseignants : leur principal syndicat, NEU, estime qu'ils ont perdu 23% de leur salaire réel depuis 2010 (le très officiel Institute for Fiscal Studies reconnaît une perte de 10%). Le ministère leur a récemment promis une prime exceptionnelle de 1000 livres et une augmentation de 4,5% pour l'année 2023-2024). Peu satisfait, le syndicat a répondu en annonçant deux journées de grève, le 27 avril et le 2 mai.

Enfin PCS, principal syndicat dans la fonction publique, a annoncé une manifestation le 28 avril, au cours de laquelle il compte sur la participation de ses 130 000 adhérents. Tout le mois d'avril, des actions ciblées seront organisées dans les musées, les bibliothèques, les services d'autoroutes, les inspections du permis de conduire, la police aux frontières, les bureaux des passeports, l'agence de sécurité vétérinaire…

Sandra Déraillot

La loi antigrève fait un tollé

Les réactions contre le projet de loi britannique sur un service minimum se succèdent. Dix professeurs de droit du travail s'associent à la confédération syndicale TUC pour alerter quant à ce texte qui *« donnerait aux ministres un pouvoir illimité pour restreindre le droit de grève »*. Il ferait du pays une *« aberration »* au regard des conventions internationales. Le texte – en cours d'examen à la chambre des Lords – ne précise pas le niveau de service minimum et permet aux ministres d'en décider par voie de réglementation. Il faciliterait le licenciement de grévistes et exposerait les syndicats à des amendes de plusieurs millions de livres sterling. Cette loi concernerait la santé, l'éducation, les douanes, les transports, les installations nucléaires et les pompiers. Un comité de parlementaires sur les droits humains a également estimé que cette loi ne serait pas justifiée et que le texte devait être reconsidéré.

S. D.

La solidarité syndicale en action contre la réforme des retraites!

© F. BLANC

Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du secteur international.

DR

Déjà en septembre 2019, des syndicalistes d'Europe avaient montré leur soutien à FO dans sa lutte contre la réforme des retraites. Et depuis le début de la mobilisation en janvier dernier, la solidarité syndicale envers l'intersyndicale française et les travailleurs est sans faille. Au-delà des nombreuses expressions venant d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Afrique, d'Asie ou de nos voisins européens, ce sont aussi la Confédération syndicale internationale et la Confédération européenne des syndicats, avec l'ensemble de leurs affiliés, qui soutiennent les travailleurs et les syndicats en France contre cette réforme injuste et brutale!

Dès la première journée de mobilisation, le 19 janvier, la secrétaire générale de la CES, Esther Lynch, était aux côtés de l'intersyndicale à la manifestation à Paris. Depuis, on a retrouvé la FGTB belge à Lille, le DGB allemand à Strasbourg, l'ÖGBL luxembourgeoise à Metz, les CCOO espagnoles à Perpignan et ainsi de suite! Plus récemment, le 6 avril, les jeunes syndicalistes allemands du DGB, alors en formation en région PACA, se sont joints à la mobilisation de Nice. Le même jour, Pepe Alvarez, le secrétaire général de l'UGT espagnole, était aux côtés de l'intersyndicale dans les rues de Toulouse. Et le 13 avril, il était devant l'ambassade de France en Espagne, à Madrid, pour rappeler l'opposition unanime des syndicats français à la réforme des retraites.

Mais cette solidarité prend d'autres formes. En Suisse, le syndicat SIT fait des dons aux caisses de solidarité des grévistes en France, rappelant que même si a été perdue la récente bataille de l'AVS 21 en septembre 2022, avec un recul de l'âge légal de départ à la retraite des femmes à 65 ans, le recul des droits à la retraite outre-Alpin affectera un grand nombre de travailleurs frontaliers, qui sont bien souvent de la famille de leurs propres membres. En Belgique, le 6 avril, c'est la FGTB qui bloquait un dépôt pétrolier de Total à Anvers pour contrer ses *« tactiques de briseurs de grève et de concurrence déloyale en approvisionnant le marché français à partir de la Belgique »*. Au Royaume-Uni, la campagne du TUC contre les attaques envers le droit de grève a eu un écho sans précédent face aux nouvelles réquisitions menées en France. Enfin, le secrétaire général de FO a été interviewé par les médias de la UIL italienne pour communiquer plus largement sur l'opposition à la réforme.

Mais pourquoi cette réforme déclenche-t-elle autant de solidarité? Tout d'abord car la contestation de la réforme des retraites en France coïncide avec celle contre la crise du coût de la vie qui a un écho en Europe et dans le monde. Mais aussi parce que la réforme des retraites en France est perçue comme l'une des premières tentatives après la crise du Covid-19 de reproduire les erreurs du passé en renouant avec les politiques d'austérité qui ont détruit nombre de vies de travailleurs au lendemain de la crise économique et financière de 2008. Et enfin, parce que la mobilisation des travailleurs en France est sans précédent ces dernières années en Europe et dans le monde avec des millions de travailleurs dans les rues chaque semaine. Pour toutes ces raisons, la solidarité syndicale est plus forte que jamais! Ensemble, nous sommes plus forts.

Secteur international

Chez Stellantis, on recrute mais on chôme aussi

Le constructeur automobile recrute, fort de ses résultats économiques, mais ses usines sont également soumises à des arrêts intempestifs liés à la crise des semi-conducteurs.

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Chez Stellantis, la direction annonce le recrutement de 1200 salariés en 2023 (300 dans la production, 200 en ingénierie et 700 dans les fonctions commerciales). Une bonne nouvelle pour Olivier Lefebvre, délégué central FO. *« À Poissy par exemple, on n'avait plus recruté depuis 2012. Et c'est aussi grâce à nos analyses, remontées à la direction, que ces décisions sont prises. La pyramide des âges est vieillissante, nos usines se transforment, il faut former de nouvelles catégories de travailleurs et des professionnels plus jeunes. »*

Mais peu avant, l'entreprise avait aussi mis fin aux équipes de nuit à Sochaux. *« Ce n'est pas une surprise,* assure Thierry Giroux, délégué FO. *Les modèles que nous fabriquons sont en fin de vie, il y a moins de commandes. »* Se met alors en place un jeu de chaises musicales pour replacer les permanents dans les équipes de jour. Certains managers sont parfois déplacés sur un poste de technicien. Un dispositif permet d'amortir la perte de salaire : l'assurance collective contre les aléas de carrière, créée après une grève de 1969 chez PSA. Mais quelque 600 intérimaires ont néanmoins été impactés par la décision.

Neuf jours de fermeture par manque de pièces

La crise des semi-conducteurs vient aussi compliquer la situation. Début avril, privés de pièces durant neuf jours, les salariés de Sochaux ont dû rester à la maison. Grâce au système interne dit de modulation, ils ont pu conserver l'intégralité de leur salaire. Côté interimaires en revanche, certains contrats arrivant à échéance pendant la fermeture n'ont pas été renouvelés.

Les salariés de l'automobile sont malheureusement habitués à ces stop-and-go, généralement plus brefs, un jour ou deux, avec des décisions annoncées pour le lendemain. *« C'est la réalité que l'on subit depuis le Covid,* confie Olivier Lefebvre. *On a essayé de discuter avec les usines pour lisser la production sur la semaine, éviter de faire revenir les salariés le samedi. On trouvait que ça s'améliorait jusqu'à cette nouvelle rupture d'approvisionnement. »*

Cette crise, mondiale, n'est pas terminée chez les constructeurs automobiles. *« Il y aura encore des remous,* observe Thierry Giroux. *Ces jours-ci, Rennes ferme. Et des sites sont impactés en Espagne, en Italie… »* Et c'est l'indépendance de l'industrie européenne qui est en jeu.

Sandra Déraillot

Une conférence nationale FO sur la psychiatrie pour parer à l'urgence

FO organise une conférence nationale de psychiatrie le 22 juin. L'annonce fait suite à l'agression au couteau survenue à Montauban le 29 mars. Trois personnes ont été blessées par un patient que le centre hospitalier ne pouvait accueillir faute de place. Un tel drame était redouté de longue date. Une heure avant, le syndicat FO de l'hôpital exprimait son inquiétude face au risque de passage à l'acte d'un patient. En vingt ans, dans le Tarn-et-Garonne, la moitié des lits de psychiatrie ont été fermés. Et trente devraient disparaître avant l'été.

« Contraindre le gouvernement à prendre des mesures »

Dans toute la France, le secteur subit une cruelle hémorragie de personnel. *« Durant le Covid, on a fermé deux services qui n'ont jamais été rouverts,* explique Cathia Scheuer, secrétaire générale du syndicat FO du CHS de Sarreguemines. *Et nous n'arrivons plus à retenir les jeunes infirmiers. »* Au Vinatier, dans le Rhône, plus de cent cinquante lits ont été fermés en trois ans : *« On fusionne des unités, on remplace des lits par des box,* résume Géraldine Muséo, secrétaire générale du syndicat FO. *Or ce qui fait baisser la violence dans nos services c'est le personnel, et il y en a de moins en moins… »*

Pour Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS, la conférence permettra *« d'envisager les actions à entreprendre pour contraindre le gouvernement à prendre des mesures pour la psychiatrie ».*

Sandra Déraillot

NAO de branche : le compte n'y est pas face à l'inflation élevée

3,8% de hausse dans le transport aérien, 3% dans la branche des banques commerciales... Les dernières négociations de branche font fi de l'inflation persistante et très élevée.

Alors que l'inflation a atteint 5,7% fin mars (sur un an) et devrait se maintenir à un niveau élevé jusqu'à fin 2023 selon l'OFCE (entre 5,5% et 6,5%), les NAO de branche peinent à en tenir compte. La revalorisation automatique du Smic au 1er mai – *« d'un peu plus de 2% »* selon la Première ministre – met en lumière la faiblesse des propositions patronales.

Transport aérien : FO dénonce le *« décrochage »* des salaires

C'est le cas dans le transport aérien (100000 salariés), où l'accord de branche présenté fin mars acte une augmentation linéaire en deux fois – 2% au 1er février et 1,8% au 1er octobre. *« Il n'y a ni compensation de l'inflation, ni anticipation de la revalorisation du Smic. Et le patronat a refusé toute clause de revoyure »*, dénonce Michael Dellis, secrétaire fédéral à la FEETS-FO, jugeant l'accord *« méprisant »*. Les deux premiers coefficients, devenus inférieurs au Smic réévalué de janvier, le seront de nouveau le 1er mai, *« malgré »* la hausse de 2% concédée par l'accord au 1er février. FO, qui revendiquait *« 6% d'augmentation au 1er janvier et un euro d'écart minimum entre les premiers coefficients »*, a refusé de signer. *« Les salariés des entreprises sous-traitantes sont les premiers à subir l'insuffisance de l'accord »*, pointe Michael Dellis qui rappelle les *« plaintes »* du patronat face aux difficultés de recrutement. *« Qu'il paye les salariés correctement plutôt que de provisionner le coût des grèves à venir! Car il risque d'y en avoir, comme à l'été 2022, en raison du décrochage des salaires. »* Pourtant, le retour des bénéfices est annoncé...

Banques commerciales : première hausse... depuis 2019

Les banques commerciales de la branche AFB (183800 salariés) ont beau continuer à très bien se porter, l'accord NAO 2023 ne reflète pas leurs résultats 2022, pas plus l'inflation. Conclu le 31 mars, il entérine une hausse linéaire de 3% au 1er avril. Mais il marquera : *« C'est le premier accord salarial après trois années blanches »*, note Mireille Herriberry, secrétaire fédérale FO-Banques et sociétés financières, qui l'a paraphé. *« Il marque une reprise de relations un peu normalisées. Avec l'inflation qui perdure, FO n'a pas voulu pénaliser les salariés »*, explique la militante, précisant que *« la signature FO n'est pas un blanc-seing pour le patronat »*. Notable, l'accord NAO 2023 l'est aussi parce que les syndicats ont obtenu un plancher de 800 euros pour vingt-neuf des cinquante-six minima et un minimum spécifique pour les cadres de plus de 50 ans, à 35500 euros brut. Mieux, pour les treize premiers minima de la grille, l'augmentation a été non pas de 3% mais de 5,58%. Celle-ci résulte de l'application cumulative de l'accord du 21 juillet 2022, arraché et signé par tous les syndicats, qui garantit un maintien systématique des minima au-dessus du Smic majoré de 5%. *« En mai 2022, pour la première fois de son histoire, la branche AFB a vu trois niveaux de qualification passer en dessous du Smic. C'était inacceptable »*, rappelle Mireille Herriberry. D'autant que les résultats financiers s'annonçaient records!

Élie Hiesse

© PASCAL SITTLER/REA

RCC : grâce à FO, la jurisprudence se construit en défense des salariés

Dans un arrêt du 21 mars, le Conseil d'État juge qu'un accord de rupture conventionnelle collective (RCC) ne peut être utilisé en cas de fermeture de site. Une victoire pour l'UD FO du Loir-et-Cher, après deux ans de combat.

« *Désormais, il existe une jurisprudence sur les accords de rupture conventionnelle collective (RCC) : ils ne peuvent être utilisés pour fermer un site. FO a gagné, pour le respect du droit et la défense des salariés!* » À la tribune du Comité confédéral national des 29-30 mars, le secrétaire général de l'UD FO du Loir-et-Cher, Éric Gondy, a partagé sa joie face à l'arrêt du Conseil d'État, juste paru. Il clôt « *un long combat* » de deux ans pour l'UD 41. Le dernier round n'est pas joué : « *Les 33 salariés peuvent agir devant le conseil de prud'hommes, pour réclamer des dommages et intérêts pour rupture de contrat sans cause réelle et sérieuse. Nous les soutiendrons* », commente le militant. Il salue une « *action collective exemplaire* » depuis 2020, portée par le service juridique de l'UD et « *le courage* » de Pascal Combeaud, secrétaire du syndicat FO du site Paragon Transaction à Romorantin. « *Il a résisté à toutes les pressions.* »

Détournement de procédure

Et il y en a eu de multiples, en décembre 2020, quand la direction a mis à signature un accord RCC concernant les 33 salariés du site, alors que la fermeture de l'établissement d'impression avait fuité dans la presse et que le comité social et économique (CSE) avait déjà été notifié de la fermeture. FO a été le seul syndicat (parmi quatre) à refuser de signer. « *C'était un détournement du dispositif RCC. Les salariés ne disposaient pas du choix entre rester ou partir, puisque le site fermait, alors que la RCC doit fixer les conditions et modalités de la rupture d'un commun accord des contrats de travail, et exclut tout licenciement.* » Pourtant, la DREETS a validé l'accord. Décision que l'UD FO a aussitôt contestée. Quand le tribunal administratif a rejeté sa demande d'annulation, elle a fait appel et obtenu gain de cause. L'arrêt du 21 mars du Conseil d'État le confirme : un accord RCC ne saurait se substituer à un PSE pour cessation d'activité.

Élie Hiesse

Amcor flexibles : FO lance une procédure d'alerte économique à Sarrebourg

Rien ne va plus à l'usine d'Amcor flexibles de Sarrebourg (249 salariés, Moselle). Chez ce fabricant d'emballages pour l'agroalimentaire, FO, majoritaire, a déclenché le 7 mars une procédure de droit d'alerte économique qui devait faire l'objet d'un CSE extraordinaire le 17 avril. L'avenir du site est préoccupant : « *Amcor accélère le transfert de nos activités sur d'autres usines en France. Nos commandes ont baissé de 35% en un an. Nous craignons un futur PSE mais n'avons aucune réponse* », explique Hervé Juszczak, élu FO au CSE. Courant 2023, une partie de la fabrication d'emballages pour la fromagerie sera transférée à l'usine de Barbezieux en Charente. L'activité pour Bel, client historique, migrera vers Froges en Isère. De quoi s'inquiéter, « *d'autant que le directeur d'Amcor France nous a clairement dit qu'il allait falloir s'adapter, que nous n'étions plus compétitifs!* ».

Éclaircissements

Dans sa démarche d'alerte économique, FO fait part de ses inquiétudes à la direction. Le syndicat devait demander le 17 avril des informations claires sur les prévisions de production, les finances à trois ans et les emplois du site de Sarrebourg. Faute de réponse satisfaisante, il prévoyait de lancer l'expertise d'un expert-comptable, comme autorisé par la procédure.

Ariane Dupré

L'implantation, un immense enjeu de développement pour FO

La confédération FO a organisé les 4 et 5 avril à Paris un forum du développement qui a réuni près de cent cinquante participants. Dans le contexte actuel de lutte contre la réforme des retraites, les demandes d'adhésion à FO se multiplient. Une dynamique à amplifier, notamment auprès des jeunes, alors que 66% des CSE seront renouvelés cette année.

« *Nous devons continuer à nous développer, surtout dans le contexte actuel de lutte sociale, afin de peser plus pour faire aboutir nos revendications, sur les salaires, les services publics, la protection sociale collective… »*, a souligné Frédéric Souillot en ouverture du Forum développement.

Le secrétaire général de la confédération a rappelé que l'an dernier, FO était devenue la deuxième organisation syndicale représentative dans la fonction publique. Un tel dynamisme doit s'appliquer au secteur privé, où 66% des CSE seront renouvelés cette année. L'enjeu est de taille, le développement de FO passant notamment par l'implantation.

Frédéric Souillot a d'ailleurs annoncé qu'une personne serait désignée, par UD, pour devenir animateur et bénéficier de dix-huit jours par an, avec maintien de sa rémunération, pour aller négocier des protocoles d'accords préélectoraux. Une opération qui sera renouvelée en 2024. Pour FO, ces négociations sont une opportunité de s'implanter dans de nouvelles entreprises ou de renforcer sa présence.

« Renforcer, innover, se développer », tel est le nouveau slogan qui a été dévoilé par Pascal Lagrue, secrétaire confédéral organisateur du forum. L'innovation, c'est effectivement ce qui est ressorti des discussions autour des jeunes, qui représentent un défi de syndicalisation et pour lesquels les syndicats doivent adapter leur approche.

Grâce à Facebook, FO s'implante chez Amazon

C'est grâce aux réseaux sociaux que Khalid Oughzif, secrétaire fédéral à l'UNCP-FO, a réussi à monter des sections FO chez Amazon. *« On a commencé par créer des pages Facebook avec beaucoup d'infos et à répondre aux questions des salariés,* a-t-il témoigné. *Puis on leur a demandé s'ils voulaient s'engager. Ce sont eux qui font la prospection auprès des jeunes, ils parlent le même langage. Derrière ce sont des adhérents et des élections, comme à Metz où FO a obtenu quatre élus. »*

Rachel Messousse, secrétaire générale de l'UD FO du Doubs, va elle à la rencontre des jeunes devant les CFA, dans les salons étudiants, en intervenant à l'université, en prenant des stagiaires, pour leur expliquer leurs droits et le syndicalisme.

Le terrain reste essentiel, y compris là où on ne s'attend pas à voir FO. C'est pourquoi la confédération participe aux grands événements sportifs comme le Tour de France où, en plus d'intégrer la caravane publicitaire, FO est devenue l'organisation de référence pour les questions de droit du travail.

Clarisse Josselin

Le fichier Articque évolue

Le fichier Articque est un outil de cartographie qui recense toutes les entreprises dans lesquelles des élections professionnelles vont avoir lieu. Basé jusqu'à présent sur les seules données de la DGT, il répertoriait uniquement les entreprises ayant déjà organisé au moins un scrutin. Très prochainement, apparaîtront aussi celles dans lesquelles aucune organisation syndicale n'est implantée.

Pour chaque entreprise, il est possible de connaître la date du scrutin, le nombre de salariés, la présence éventuelle de FO et d'autres syndicats, le taux de participation aux précédentes élections, la fédération d'appartenance… Différents filtres permettent d'affiner les recherches. Par ailleurs, une nouvelle interface a été mise en place, rendant l'outil plus accessible qu'à ses débuts. **C. J.**

De la grève générale du 12 février 1934 au Front populaire

Face à une tentative de coup d'État fasciste en France, la classe ouvrière a fait front très rapidement, prémices d'une réunification syndicale qui allait permettre la victoire du Front populaire deux ans plus tard..

Début 1934 le contexte politique européen est particulièrement tendu. La crise de 1929 a laissé des traces. En France, la IIIe République est secouée par l'affaire Stavisky, une escroquerie montée avec le Crédit municipal de Bayonne. Des politiciens sont impliqués. La police découvre le pot aux roses en décembre 1933. Pain béni pour l'extrême droite, l'escroc, Serge Alexandre Stavisky (1886-1934), est un juif ukrainien. À l'époque les partis d'extrême droite (Action française, Camelots du roi, Jeunesses patriotes, Croix de feu), dont les leaders formeront l'ossature du régime de Vichy et de sa milice, peuvent compter sur 200 000 militants. Le 6 février 1934, ces ligues appellent à manifester devant la chambre des représentants (le Parlement) avec l'idée d'y entrer. Ils sont plus de 30 000 à crier notamment *« mort à la gueuse »* (la République). Le soir même, le PCF via l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) appelle à la contre-manifestation, avec comme slogan : *« Aux usines, aux chantiers, aux gares, manifestez contre les bandes fascistes »*. Le bilan sera sanglant.

La contre-offensive ouvrière

Le radical Daladier, président du Conseil depuis le 30 janvier, démissionne le lendemain. Léon Blum, dirigeant de la SFIO, parle de *« manifestation fasciste et royaliste »*, et dira : *« La République n'est pas une prostituée qu'on ramasse dans le caniveau. »* Le 9 février, le PCF et la CGT-U appellent à des manifestations. En province plusieurs sont unitaires. Quant à la CGT, elle appelle à la grève générale le 12 février. On comptera 4 millions de grévistes. Du jamais vu en France. À Paris, les manifestations organisées, l'une par le PC/CGT-U et l'autre par la CGT et la SFIO, convergent. En tête de manif, une grande banderole : *« Nous faisons le serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses. Pour défendre et développer les libertés démocratiques et pour assurer la paix humaine. »* Ce jour-là, dans toute la France, ils seront plus d'un million à battre le pavé. À Moscou, virage à 180°. Staline abandonne sa doctrine de *« classe contre classe »* pour appeler à la création de fronts populaires réunissant communistes, socialistes, radicaux et autres centristes de gauche. Trois pays vont mettre en place ces fronts populaires (France, Espagne, Grèce), dont deux arriveront au pouvoir aux élections de 1936. Au niveau syndical, la réunification est décidée en septembre 1935 et officialisée au congrès de Toulouse en mars 1936. Les confédérés disposent d'une majorité des deux tiers, Jouhaux reste secrétaire général, avec quatre adjoints (les quatre B : Belin, Bothereau, Bouyer, Buisson), face à deux unitaires (Frachon, Racamond). Trois mois plus tard, le Front populaire gagne les élections. La grève générale du 12 février 1934 aura donc été décisive dans le mouvement de mai-juin 1936.

Christophe Chiclet

Grève de la métallurgie : occupation d'une usine de la banlieue parisienne (agence Meurisse, 1936, Paris, BnF).

Marin : un pompier au front pour défendre les retraites

Responsable de la section syndicale FO à la raffinerie de Donges, Marin Guillotin, 35 ans, est très engagé contre la réforme des retraites. Défenseur des salariés raffineurs, il est l'un des artisans de la grève dure dans la deuxième raffinerie de France.

DR

Pompier à la raffinerie TotalEnergies de Donges, en Loire-Atlantique, Marin Guillotin, responsable de la section syndicale FO, bataille de pied ferme contre la réforme des retraites. Sur ce site pétrolier, deuxième raffinerie de France et employant 400 personnes, 80% des salariés postés ont fait grève un mois, du 7 mars au 7 avril, ce qui a induit des pénuries d'essence dans l'ouest de la France. La grève, suspendue, a repris deux jours, les 13 et 14 avril. La section FO s'est associée à d'autres syndicats de Donges pour organiser cette longue lutte. Parfois violente. Le 21 mars, lors d'une réquisition, *« 400 grenades lacrymogènes, entre autres, ont été utilisées pour nous déloger du dépôt pétrolier que nous occupions près de Donges. Nous étions une centaine »*, indique Marin, pointant *« un usage disproportionné de la force »*. Mais rien n'entame sa ténacité : *« On ne lâchera pas la lutte : si la réforme des retraites passe, nous continuerons le mouvement avec d'autres actions »*, prévient-il. Dans les métiers dangereux de la raffinerie, le projet de recul de l'âge légal de départ à 64 ans a provoqué la colère des employés, explique Marin : *« Travailler ici, c'est quand même être assis sur une bombe. Le pétrole raffiné produit des gaz inflammables, voire mortels comme le souffre. On a certes des équipements de sécurité, mais l'espérance de vie d'un raffineur est, en moyenne, de sept ans inférieure à celle des autres salariés. Pour eux, faire deux ans de plus c'est impossible. »* Et le militant alerte : *« Les installations de Donges sont dégradées faute d'investissements, et on manque d'effectifs. »* Avec ses cinquante-cinq collègues pompiers, Marin dit avoir dû gérer *« trop d'incidents, de fuites d'essence »*. Face à tous ces dangers, *« pour les camarades, il est hors de question de devoir travailler plus longtemps! »*.

Meneur d'hommes

Entré chez TotalEnergies en 2014 après avoir été pompier militaire à la Sécurité civile, Marin a d'abord été opérateur à la raffinerie Total de Grandpuits, en Seine-et-Marne. C'est là qu'il découvre le syndicalisme. En 2019, tout juste syndiqué à FO, le DSC FO du groupe lui propose de remonter une section syndicale sur le site. Il se lance : *« Au bout d'un an, on était quinze adhérents, c'est quand même satisfaisant! »* Fin 2019, le projet de réforme de la retraite à points sera son baptême du feu : à Grandpuits, *« ça a été un gros combat, on a organisé de nombreuses manifestations avec d'autres syndicats »*. Muté à Donges en 2020 pour se rapprocher de sa compagne et de ses filles, Marin réimplante à nouveau une section FO qui compte désormais seize adhérents. *« J'aime bien ce travail de sensibilisation des salariés à l'importance de militer, de se battre ensemble pour défendre nos droits. »* Si ce trentenaire reconnaît qu'il *« faut de l'énergie »* pour tenir ces longs conflits, la solidarité entre raffineurs fait la force : quand trois salariés de Donges ont été réquisitionnés le 24 mars dernier, *« on s'est tous rassemblés pour les accompagner à leur poste »*. Pour Marin, le message est clair : *« si on s'attaque à l'un d'entre nous, on s'attaque à nous tous »*...

Ariane Dupré

1 MAI

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Syndicat

nom masculin [sɛ̃.di.ka]

Dérivé du grec ancien, composé de sún, avec, et de dike, justice.

Un syndicat est une association de personnes dédiée à la défense des droits et des intérêts des travailleurs. Tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à un syndicat, ou d'y avoir recours, au nom de la liberté syndicale consacrée en 1884.

Construisons le syndicat de demain
Rejoignez nous !

FO